

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **32 (1986)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique fédérale

par Martine Lamunière



La vague écologiste a ses limites et les progrès de la science passent avant le sort des souris blanches : telle est en tous cas la réponse très claire que le peuple et les cantons suisses ont donné début décembre à l'initiative de Franz Weber sur la suppression de la vivisection. Sept citoyens sur dix ont en effet dit « non » au prophète de Montreux et tous les cantons ont rejeté une initiative jugée trop extrême.

Franz Weber a beau vivre sur les bords du Léman, il semble être aujourd'hui mieux — ou moins mal — compris dans l'Est du pays : c'est en effet en Appenzell qu'il a recueilli le plus de voix, c'est en Valais qu'il a connu la défaite la plus cinglante. Est-ce parce que, rejetée par tous les grands partis « nationaux », son initiative n'était soutenue que par l'Alliance des Indépendants et l'extrême-gauche des POCH, deux formations presque exclusivement alémaniques, alors que les Romands — même ceux proches des écologistes — ont eu du mal à cacher leur agacement ?

Cette initiative ne s'embarassait pas, c'est le moins qu'on puisse dire, de trop de nuances. Acceptée, elle aurait interdit d'un jour à l'autre quatre cinquièmes des expériences effectuées sur les animaux. Il aurait en effet été impossible de pratiquer toute expérience dont il n'était « pas exclu » qu'elle entraîne douleurs, grande anxiété ou perturbation de l'état général. Auraient été également interdits, les tests toxicologiques, l'administration d'antigènes, l'innoculation de micro-organismes ou de substances provoquant des tumeurs ainsi que les expériences sous narcose.

Les prises de sang auraient continué à être autorisées, ainsi que les essais sur l'alimentation et les expériences sur les fœtus, à la condition que ces derniers n'aient pas été obtenus par intervention sur la mère. « La vivisection sur les animaux vertébrés ainsi que toute expérience cruelle sur les animaux sont interdits dans toute la Suisse » disait très exactement le texte de l'initiative.

Franz Weber visait bien sûr en priorité l'industrie chimique bâloise puisque 85 % des expériences sont réalisées par les laboratoires de Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche ou Sandoz. Les chiffres sont d'ailleurs impressionnants : les trois grands de la chimie ont en effet pratiqué 1.472.280 expériences sur les animaux en 1984. Les universités viennent loin derrière avec 235.000 expériences la même année. L'industrie ne s'est pas fait faute de démontrer que l'interdiction de la vivisection en Suisse aurait pour conséquence immédiate un véritable désastre économique pour la région bâloise. Si les laboratoires avaient été transférés hors de la région frontalière, le nombre d'emplois perdus pour la région aurait pu atteindre 10.000. L'argument a naturellement porté, même s'il s'est trouvé un électeur sur quatre pour approuver le texte de Franz Weber à Bâle-Ville.

Les adversaires de l'initiative ont pu rappeler qu'une nouvelle loi sur la protection des animaux, l'une des plus sévères d'Europe, soumet depuis 1981 toutes les expériences au contrôle des cantons qui doivent déterminer le bien-fondé de chaque demande. Le personnel travaillant dans les laboratoires sait très précisément ce qu'il peut faire et ne pas faire. Le feu vert officiel est, c'est vrai, très rarement refusé mais les contrôles permanents ont certainement un effet dissuasif et, comme le dit un des responsables vaudois, « les chercheurs ne sont pas fous, ils jouent franc-jeu ».

Mais l'industrie n'est pas tout à fait soulagée. Une nouvelle initiative, lancée par l'organisme faïtier de la protection des animaux, devrait être déposée sous peu. Plus raisonnable, elle demande une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux. Un texte qui pourrait séduire tous ceux qui ont voté contre Franz Weber avec une certaine mauvaise conscience. Mais les chercheurs rétorquent déjà qu'ils travaillent dans ce sens depuis longtemps et que, grâce à de nouvelles méthodes, les besoins en animaux diminuent d'année en année.